

L'ELEVAGE DES ANIMAUX A FOURRURE



BULLETIN PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE LA
COLONISATION, DE LA CHASSE ET DES PÊCHERIES

Volume I

15 FÉVRIER 1932

No 7

LE JARDIN ZOOLOGIQUE DE QUÉBEC

Les causes qui lui ont donné naissance.—
Ce qu'il est appelé à devenir.

LE PROGRAMME DU DÉPARTEMENT DE LA COLONISATION

Il y a peu d'États, dans la république voisine, qui ne soient pas dotés d'un jardin zoologique plus ou moins considérable. Grands amateurs de la vie en plein air, les Américains se sont imposés de réels sacrifices pour vulgariser, avec l'amour des choses de la nature, le goût des sciences naturelles. Aussi, depuis moins d'un quart de siècle, ont-ils multiplié à grands frais le nombre de leurs parcs nationaux, de leurs sanctuaires pour la protection des animaux sauvages, de leurs jardins d'acclimatation ou de zoologie. Ils sont tous d'accord pour déclarer que leur pays y a largement trouvé son profit.

Moins fortuné que son riche voisin, le Canada n'a pu participer dans la même mesure à cet intéressant mouvement. Néanmoins.....

DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

Ceux qui, chez-nous, s'intéressent à l'histoire et aux sciences naturelles, ont eu plusieurs bonnes raisons de se réjouir pendant ces dernières années. Des initiatives heureuses, qui semblaient uniquement réservées à la république voisine, ont été prises qui ont fait naître les plus beaux espoirs. Convient-il d'en faire mention? C'est le Parc National des Laurentides que l'on organise, dans

la partie la plus pittoresque de la région, pour le plus grand plaisir des amateurs de belle nature. C'est le Musée d'Histoire Naturelle dont on entreprend la construction et qui sera bientôt ouvert au public. C'est l'Institut de Biologie qu'organise l'Université Laval grâce à un généreux subside du gouvernement Taschereau, et c'est, comme conséquence, la fondation de la station biologique des Trois-Pistoles où l'on a déjà commencé à étudier notre St-Laurent dans un endroit où la vie végétale et animale est particulièrement riche et abondante. C'est encore la fondation, par le conseil de la cité de Montréal, d'un jardin des plantes qui sera sous la direction si compétente du Frère Marie-Victorin. C'est, enfin, l'établissement par le gouvernement de la province, à proximité de Québec, d'une ferme expérimentale pour les animaux à fourrure et, comme complément heureux, l'aménagement d'un jardin zoologique.

Nos naturalistes et nos simples amateurs pouvaient-ils espérer davantage ? Il y a dix ans, il y a cinq ans, la réalisation d'un tel programme eut paru impossible pour ne pas dire insensée et, cependant, il sera la réalité de demain.

L'ÉLEVAGE DES ANIMAUX A FOURRURE

Cet article est destiné à faire connaître le jardin zoologique de Québec (c'est ainsi qu'il est désigné dans la loi,) dont les journaux ont encore peu parlé et qui sera aménagé à St-Pierre de Charlesbourg, soit à une distance de sept milles exactement de la Terrasse et du Parlement, le long de la route nationale qui conduit au Lac St-Jean, à travers le Parc National des Laurentides. Mais avant de parler du programme dont l'exécution se poursuit actuellement, il convient sans doute de mentionner les causes qui ont donné naissance à ce jardin et sans l'existence desquelles il n'aurait assurément pas vu le jour si tôt.

Avant que la crise actuelle ne vint troubler toutes les activités économiques de la nation et multiplier les ruines comme à plaisir, l'élevage des animaux à fourrure avait pris, dans notre pays et dans notre province, un essor considérable, beaucoup trop considérable même, comme les événements devaient bientôt justifier les appréhensions des moins optimistes. Trop de gens, sans préparation, sans expérience et sans capital, s'improvisaient chaque jour éleveurs d'animaux à fourrure. Aiguillonnés par le désir de gros et rapides profits, ils se riaient des conseils de la modération et de la sagesse. Que faire pour aider tous ceux qui étaient ainsi exposés à se noyer ? Le ministre du département de la colonisation crut que le meilleur moyen était de leur apprendre à nager. Et c'est pour leur apprendre à nager, en d'autres termes, pour leur apprendre à tirer le meilleur parti possible de leurs élevages qu'un service spécial fut créé au département de la Colonisation, sous la direction de M. Johan Beetz et avec le concours de M. Thomas Fortin, deux vieux éleveurs chargés d'années, d'expérience et de succès.

Du même coup, l'honorable M. Laferté et ses aviseurs pensèrent qu'il serait sage d'imiter l'exemple de la province d'Ontario et de créer une ferme expérimentale où pourraient être tentées toutes les expériences qui seraient de nature à

promouvoir les intérêts de cette industrie mais que, faute de capital ou d'entraînement scientifique, un éleveur ordinaire était dans l'impossibilité d'entreprendre lui-même.

LA LOI 20 GEORGE V, CHAPITRE 44

Pendant la session de 1930, la loi 20 George V, chapitre 44, après avoir été habilement présentée par le ministre de la Colonisation, était adoptée à l'unanimité des deux Chambres et sanctionnée par le Lieutenant-Gouverneur le 4 avril 1930. En vertu de cette loi, une somme de \$100,000.00 était mise à la disposition du département pour l'établissement d'une ferme expérimentale. La construction de cette ferme aurait pu être commencée incessamment. Elle aurait été terminée en plein krach, quand le prix de la fourrure commençait à fléchir et que la panique s'emparait d'un certain nombre d'éleveurs. Son existence n'aurait rien changé à une situation qui était sans issue. Ni la ferme de Summerside, ni celle de Kirkfield, les deux grandes fermes expérimentales qu'il y a au pays, n'ont pu arrêter la débâcle qui était inévitable dans cette industrie comme elle le fut dans les autres.

Comme il n'y avait personne de scientifiquement et de spécialement entraîné pour diriger une entreprise comme celle-là, le département, pleinement en accord avec l'Association provinciale des éleveurs d'animaux à fourrure, jeta les yeux sur deux diplômés de l'École vétérinaire d'Oka à qui il offrit généreusement des bourses d'études. Ces deux jeunes gens firent des stages prolongés aux fermes expérimentales de Summerside et de Kirkfield, à l'Université de Toronto, ainsi qu'à New York et Washington. Ils poursuivirent des études poussées sur tout ce qui concerne les animaux à fourrure, les régimes alimentaires qui leur conviennent, les maladies auxquelles ils sont spécialement sujets, et le reste. Partout, ils ont laissé le meilleur souvenir et, de partout, ils ont rapporté des témoignages fort appréciables de l'estime et de la considération dans lesquelles leurs professeurs les tenaient. Il n'en fallait pas davantage pour assurer le ministre qu'un meilleur choix n'aurait pu être fait et que le Dr. A. Brassard et M. R. Rajotte conduiront avec une indiscutable compétence l'entreprise qui doit leur être confiée.

LA FERME EXPÉRIMENTALE DES ANIMAUX A FOURRURE

Il n'y a pas un comté de la province qui n'a pas désiré et qui n'a pas sollicité l'honneur d'avoir cette ferme expérimentale. De partout, les requêtes se firent pressantes. Mais le département n'avait qu'un seul et unique intérêt à considérer: celui des éleveurs. Or, quand on regarde la carte de la province, l'on se rend facilement compte que Québec est le centre géographique et le débouché naturel des grandes régions d'élevage de Charlevoix, du Lac St-Jean et de Chicoutimi, des cantons de l'Est et de la Beauce, du Sud-Est de la province et,

même de la région de Montréal. La ferme expérimentale devait donc être placée dans un rayon modéré de la Capitale.

Le département avait pensé, un moment, que deux fermes expérimentales eussent pu être établies, l'une au collège agricole de Ste-Anne et l'autre à celui d'Oka, mais ce projet fut écarté par la suite pour plusieurs raisons majeures.

Vers le milieu de juin 1931, MM. Brassard et Rajotte revinrent à Québec après avoir complété leurs études. Ils reçurent immédiatement la mission de parcourir minutieusement tous les alentours de Québec et de localiser des terrains qui pourraient présenter les avantages suivants:

1.—La proximité de la Cité de Québec, afin de permettre aux éleveurs de passage dans la Capitale de visiter la ferme expérimentale rapidement et sans frais et, aussi, afin d'assurer un meilleur approvisionnement de viande pour les animaux, sans dépense inutile de charroyage.

2.—La proximité immédiate d'une route nationale entretenue hiver comme été.

3.—Le voisinage immédiat de l'électricité, du téléphone et d'un aqueduc.

4.—La possibilité d'obtenir par gravitation l'eau d'un ruisseau ou d'une rivière afin de créer des étangs artificiels pour l'élevage des amphibiens.

5.—Une superficie suffisamment grande pour prévoir, dans un avenir plus ou moins rapproché, l'établissement d'un jardin zoologique dont la ferme serait le début.

6.—Enfin, pour que le jardin zoologique puisse être organisé sans dépenses superflues et dans un style agréable, le terrain devant être accidenté autant que possible, être partiellement boisé, présenter des clairières et être sillonné par un ou plusieurs cours d'eau.

Ce programme paraissait fort compliqué. N'était-ce pas trop exiger d'un terrain dont le prix, par ailleurs, ne devait pas être trop onéreux? Mais les alentours de Québec n'offrent-ils pas toutes les possibilités?

MM. Brassard et Rajotte se mirent résolument à l'œuvre, visitèrent des centaines de propriétés et, à la fin de juillet, faisaient rapport sur l'existence de trois endroits qui offraient les avantages requis.

LA NOMINATION D'UN COMITÉ

Le choix d'un site était chose trop importante pour qu'il fut fait à la légère. Aussi, le ministre décidait-il de nommer un comité représentatif qui prendrait la responsabilité de ce choix et qui, en même temps, verrait à adopter les plans d'aménagement de la ferme expérimentale. Ce comité fut ainsi composé: M. Charles Frémont, directeur de l'Association Nationale des Éleveurs de renards argentés du Canada; M. Edgar Rochette, député et président de l'Association

provinciale des éleveurs d'animaux à fourrure; M. Georges Maheux, entomologiste, représentant de l'Université Laval, le Dr A. Déry, naturaliste, représentant de la Société Provancher, M. Johan Beetz, directeur du service provincial de l'élevage des animaux à fourrure, M. Thomas Fortin, inspecteur du même service, le docteur A. Brassard et M. R.-Rajotte, ex-boursiers du département, et M. L.-A. Richard, sous-ministre de la colonisation.

Le comité, après une étude sérieuse de différents terrains, arrêtait son choix dès le trois d'août, sur un groupe de propriétés situé sur les hauteurs de Charlebourg. "Le site ne pouvait être mieux choisi. C'est essentiellement un terrain idéal", lit-on dans le rapport annuel de la Société Provancher. En effet, ce groupe de propriétés présente tous les avantages que l'on pouvait espérer, et il se prête à tous les embellissements. Et, parmi ces avantages, il convient de mentionner l'existence d'une petite rivière qui coule parallèlement à la route nationale sur toute la largeur de ces propriétés. C'est la rivière Du Berger. Son débit moyen est d'au delà de 1200 gallons à la minute. Or, sur une distance d'environ

500 pieds de longueur, les eaux de cette rivière se précipitent, de chutes en chutes et de cascades en cascades, d'une hauteur de 80 pieds. Pendant plusieurs générations, elles furent captées et servirent à actionner deux moulins: un moulin à scie et un moulin à farine. Ces moulins sont maintenant disparus et, à l'avenir, les eaux de la rivière Du Berger couleront librement dans leur lit séculaire pour le plaisir de ceux qui aiment la belle nature.

LE JARDIN ZOOLOGIQUE

Afin de pouvoir donner de l'ouvrage aux chômeurs de la région, les travaux de la ferme expérimentale furent organisés sans retard et poursuivis activement sous la direction du comité. Rien ne faisait présager qu'un jardin zoologique devait être si rapidement greffé sur cette ferme expérimentale. Mais puisque les pires choses arrivent quelquefois pendant les meilleures années, pourquoi les meilleures choses ne pourraient-elles pas arriver pendant les pires années ?

Pour des raisons d'ordre administratif, le Quebec Power décidait justement de fermer le petit jardin zoologique que, pendant près de trente ans, il avait entretenu au KENT HOUSE soit avec la maison Holt Renfrew soit seul ensuite. Combien de milliers de personnes, Québécois ou simples touristes, n'allaient-elles pas chaque année visiter cette ménagerie pourtant incomplète! Que d'heures agréables et instructives, de nombreux enfants de la ville ne passaient-ils pas en contemplation devant les oiseaux, les ours ou les buffles! Ne convenait-il pas de faire un effort pour conserver à Québec les avantages de ce jardin zoologique ?

Et puis, il y avait la question du chômage qui se posait ostensiblement dans le comté de Québec, comme elle se posait ailleurs. Quels travaux publics entreprendre pour venir en aide aux chômeurs ? Des trottoirs au Gros Pin ou à Bourg Royal ? Ne valait-il pas mieux, au point de vue éducationnel comme au point de vue des chômeurs eux-mêmes, entreprendre la construction d'un jardin zoologi-

que dont la Cité de Québec et toute la province bénéficieraient largement ? La question n'était certes pas futile.

LAFERTÉ ET DUPRÉ

Elle fut soumise aux honorables MM. Laferté et Dupré, respectivement ministre de la Colonisation à Québec et Solliciteur-Général à Ottawa. Ils n'eurent aucune difficulté à s'entendre et à se comprendre. Ils avaient tous deux à cœur de donner une forme aussi pratique que possible aux secours destinés à remédier au chômage tant à Québec que dans les alentours. Et ils tombèrent d'accord sur l'importance de fonder un jardin zoologique pour remplacer celui que le Quebec Power décidait d'abandonner et auquel une partie de notre population de Québec était si attachée. Le 26 octobre, le département de la colonisation était officiellement prévenu qu'une somme de \$75,000.00 était mise à sa disposition, sur les fonds du chômage, pour aménager un jardin zoologique sur les terrains de la ferme expérimentale.

Il convient ici de rendre hommage aux honorables MM. Laferté et Dupré pour leur esprit public et leur clairvoyance. Sans leur concours, dans les circonstances que nous venons de relater, il est certain que la cité de Québec aurait attendu longtemps avant d'avoir un jardin zoologique et, pour l'avoir, plus tard, elle aurait été tenue de souscrire un montant considérable pour son aménagement, ainsi que la chose a été faite dans toutes les cités américaines.

L'UTILITÉ D'UN JARDIN ZOOLOGIQUE

Mais à quoi sert un jardin zoologique, se demandera-t-on peut-être ? Pourquoi emprisonner pour la vie tous ces pauvres animaux qui n'aspirent après tout qu'après la liberté des grands bois ?

Les jardins zoologiques s'imposent pour bien des raisons et entre autres :

1.—Pour faciliter aux naturalistes, aussi bien qu'aux simples amateurs, l'étude de cette importante partie des sciences naturelles qui concerne la zoologie.

2.—Pour permettre à la population en général d'utiliser agréablement et profitablement ses loisirs;

3.—Pour orienter la jeunesse vers les choses de la nature, pour développer son sens de l'observation et pour l'amener tout naturellement à avoir des idées saines en matière de conservation et de protection.

4.—Pour ajouter un attrait de plus à ceux qu'une région ou qu'une ville doit offrir, aux touristes.

5.—Pour inspirer des motifs nouveaux à ceux qui se livrent aux beaux-arts ou aux arts domestiques et pour les aider à varier leurs sujets.

6.—Pour donner à quelques-uns, chez-nous, une raison et un moyen de suivre, même de loin, les études poussées qui sont faites en certains pays en matière de zoologie, et pour enlever à toute personne l'excuse facile, pour cacher sa paresse intellectuelle, d'invoquer les difficultés de se livrer à l'étude des sciences naturelles, dans la province de Québec.

ADHÉSIONS ET FÉLICITATIONS

A peine la bonne nouvelle de l'aménagement d'un jardin zoologique était-elle connue, que la Chambre de Commerce, la société Provancher et l'Association pour la protection du gibier s'empressaient de faire parvenir leurs plus sincères félicitations au ministre de la colonisation et au solliciteur-général. Mais ces corps publics ne furent pas les seuls à exprimer leur contentement et plusieurs particuliers témoignèrent leur satisfaction d'une façon aussi pratique que possible. Voici une liste incomplète de ceux qui offrirent une contribution volontaire pour l'organisation de ce jardin:

QUEBEC POWER: 1 pécan, 8 renards croisés, 5 renards rouges, 3 renards argentés, 13 chats sauvages et 2 visons.

M. T. B. MACAULAY, du Sun Life, un wapeti.

M. EDGAR ROCHETTE: au nom du Charlevoix-Muskrat, 10 couples de rats musqués.

M. FRANÇOIS FAURE: Un couple de chevreuils.

JUGE ÉMILE GAGNON: Pour la société Gagnon et Fortin: un couple de renards argentés.

M. THOMAS FORTIN: Deux couples de visons et deux couples de martres.

LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, service des parcs nationaux: un couple de moutons et un couple de chèvres des Montagnes-Rocheuses, un couple de chevreuils à queue noire, un wapeti.

M. HENRI BÉLANGER: 4 visons du Labrador.

M. ATHANASE LABBÉ: Un couple de castor et trois buffles.

M. T.-Z. PARIZEAU: Un superbe spécimen de tête d'orignal.

M. CHARLES FRÉMONT: un intéressant spécimen d'oie bleue.

LE COLONEL RENAUD: Pour le département de la milice, quatre canons de campagne pour l'ornementation du Parc.

Et combien d'autres qui ont promis leur concours et qui tiendront parole.

LES JARDINS ZOOLOGIQUES AMÉRICAINS

Nous l'avons déjà dit: la plupart des États ou des grandes villes de la république voisine possèdent des jardins zoologiques plus ou moins considérables et

plusieurs de ces jardins ont été construits à coups de millions. La ville de Détroit est actuellement à organiser un jardin zoologique. Or, on a jusqu'ici dépensé deux millions et, pour exécuter le programme de construction et d'aménagement, il faudra dépenser trois autres millions, soit, en tout, environ cinq millions de dollars.

Le jardin zoologique de Québec, bien entendu, sera beaucoup plus modeste et devra être construit et aménagé d'une façon différente. Il ne saurait être question d'y ériger des palais dispendieux pour loger des animaux exotiques que l'on ne se procure qu'à prix d'or. Mais, même avec des ressources limitées, il est encore possible de créer un jardin d'une parfaite originalité et qui réponde aux buts que doit présenter une institution de ce genre.

Ceux qui ont eu la responsabilité de tracer les plans d'aménagement du jardin zoologique de Québec n'ignoraient pas les difficultés auxquelles ils devaient se heurter. Or, après avoir étudié consciencieusement plusieurs plans ils se sont finalement ralliés à un projet qui présente une double originalité et qui devrait entraîner l'adhésion de tous ceux qui, chez-nous s'intéressent à la faune, à l'architecture et à l'histoire canadiennes. Lorsque ce projet sera réalisé, d'ici quelques années, Québec possèdera un jardin zoologique tout à fait différent des autres. On pourrait dire qu'il sera unique dans son genre, si la chose ne paraissait pas d'une prétention désagréable. *L'idée, c'est d'en faire un jardin uniquement consacré à la faune de l'Amérique du Nord et où chaque ordre, chaque famille et chaque genre soit représenté par des spécimens types. L'idée, c'est encore de construire toutes les maisons et toutes les dépendances en s'inspirant de l'architecture normande de façon à donner l'illusion d'un petit village canadien-français du 18ème siècle.*

NOTRE FAUNE

Comme l'honorable M. Laferté le faisait justement remarquer dernièrement au congrès annuel de l'Association pour la protection du poisson et du gibier, "D'un océan à l'autre, de la ligne 45e jusqu'aux terres de Baffin, nous avons une faune considérable, variée et intéressante. Or, c'est notre ambition de créer un jardin zoologique qui soit uniquement consacré à cette faune et où notre population pourra aller observer et étudier des spécimens-types..."

N'est-ce pas le bon sens même et ne convenait-il pas tout d'abord de chercher à familiariser le public, et les enfants plus spécialement, avec la faune canadienne ?

Ce programme est ambitieux mais il n'est pas irréalisable et, d'ici quelques années, il pourra être mené à bonne fin, sans qu'il soit nécessaire de dépenser des millions. Grâce à tous les concours qui s'offrent si libéralement, il deviendra possible d'avoir une collection complète de mammifères canadiens, car il est aujourd'hui reconnu que tous ces mammifères s'accommodent très facilement du régime de la captivité. Une telle collection ne pourrait manquer de créer un vif intérêt puisqu'elle est susceptible de comprendre des animaux d'au moins 40

genres différents, sans mentionner quelques centaines d'espèces ou de sous-espèces. Bêtes sauvages du plateau laurentien, des plaines de l'Ouest, des Rocheuses, de la Colombie, des Barren Lands et de l'Arctique, c'est, somme toute, la faune d'un territoire plus vaste que l'Europe qui, pour la première fois, sera représentée au complet dans un jardin zoologique.

Mais les mammifères, tout intéressants qu'ils soient, ne prendront pas à eux seuls toute la place car une importante partie du jardin sera destinée à l'ornithologie, conformément au programme qui a été tracé et dont l'exécution se poursuivra méthodiquement au cours des quelques années à venir. En effet, il existe tant de bonnes raisons d'ordre sentimental, économique ou scientifique, pour faire large, très large, la part des oiseaux dans une organisation de cette nature. Plus riche que les mammifères en ordres, en familles, en genres et en espèces, la gent ailée ne cesse jamais de provoquer un intérêt considérable non pas seulement chez les naturalistes et les savants mais aussi chez tous ceux qui savent apprécier ce qui donne à la nature une valeur inestimable.

UN VILLAGE CANADIEN DU XVIII^e SIÈCLE

Tant que notre histoire, nos traditions, notre nature laurentienne n'auront pas inspiré à nos artistes une architecture originale, pourquoi le Canada français ne resterait-il pas fidèle à la simplicité harmonieuse et au charme quelque peu sévère de l'architecture normande que nos pères ont apportée avec eux et qu'ils ont vite adaptée à leurs nouvelles conditions de vie ainsi qu'au rude climat canadien ?

En construisant, au lendemain de leur arrivée, ces demeures agréables, faites pour braver les siècles, nos pères ne marquaient-ils pas leur volonté de se fixer pour toujours dans ce pays ? Et ce simple fait ne suffit-il pas pour donner chez-nous un caractère national à l'architecture d'inspiration normande ?

Ceux qui ont préparé le programme de construction et d'aménagement du jardin zoologique de Québec n'ont pas pensé autrement. Et ils se sont dit qu'ils ne serait pas banal si toutes ces constructions étaient ainsi faites et ainsi distribuées sur le terrain qu'elles puissent donner l'illusion d'un petit village canadien-français du bon vieux temps. Ne serait-ce pas faire d'une pierre deux coups ?

Trois maisons *sui generis* sont actuellement en construction. L'une servira pour les bureaux, le laboratoire, la bibliothèque, les collections et l'alimentation, la seconde tiendra lieu d'hôpital et la troisième sera réservée au gardien.

Comme il était nécessaire d'avoir un poste d'observation pour permettre aux techniciens de suivre attentivement les animaux de la ferme expérimentale en certaines saisons de l'année, il fut décidé de construire, au lieu d'une tour plus ou moins banale comme la chose se fait habituellement, une réplique d'un de ces vieux moulins à vent comme il en existe encore quelques-uns dans la province bien qu'ils semblent tous frappés de mort.

LES CONSTRUCTIONS FUTURES

Faute d'argent, une partie seulement du programme pourra être exécutée présentement. Mais ce programme n'en comporte pas moins, pour l'avenir, plusieurs autres constructions et, entre autres, 1° un aquarium qui sera bâti sur l'une des chutes de la rivière du Berger et qui sera une adaptation de l'antique moulin de Vincennes, à Beaumont; 2° une maison de style ancien dans laquelle sera reconstituée aussi fidèlement que possible, un intérieur canadien-français du temps de la conquête, avec ses meubles rustiques, l'ensemble des métiers si utiles à la ménagère, la vaste cheminée sur le feu de laquelle bouillait le pot familial. Mieux que le plus beau des livres, une telle reconstitution ne permettrait-elle pas à notre population et aux enfants en particulier de se rendre compte de la façon dont vivaient nos ancêtres dans ces demeures où les châssis vitrés étaient rares, l'éclairage artificiel très primitif et les poêles inconnus? 3° une autre maison *ad hoc* dans laquelle seraient accumulés tous les souvenirs qui concernent le chasseur, le trappeur, le coureur de bois et tous ceux qui ont mis dans notre histoire la poésie de l'aventure.

Et, pour donner une atmosphère spéciale à ce village et s'assurer qu'il sera bien évocateur, pourquoi ne pas ajouter, non pas seulement une réplique de quelque beau calvaire de campagne, mais encore un four à pain, un abreuvoir, un puits couronné d'une longue perche et tout cet ensemble de choses qui sont déjà rares et qui, malheureusement pour nos enfants, le deviendront bientôt davantage?

Qu'on n'aille pas prétendre que l'aménagement d'un jardin zoologique est une chose, la reconstitution d'un petit village d'autrefois une autre chose, et que c'est une erreur de mêler l'histoire à la zoologie.

La faune a eu une telle importance dans la colonisation de ce pays qu'il est tout naturel d'associer à nos animaux sauvages le souvenir des premiers colons. Établir un jardin zoologique exclusivement destiné à la faune canadienne, c'est déjà faire une reconstitution historique, puisque c'est rappeler que ces animaux étaient ici avant nous et que c'est à cause d'eux que nos ancêtres sont venus.

Puisqu'il est question de reconstitutions, il convient d'avouer que le programme en comporte plus d'une. Combien de gens dans nos villes et même dans nos campagnes ignorent le genre d'existence des sauvages et des bûcherons dans les grands bois? Pour percer, à leurs yeux et aux yeux des enfants, le mystère de la forêt et pour leur montrer une chose qu'ils n'auraient peut-être jamais l'occasion de voir, un endroit a été réservé au jardin zoologique pour y dresser un campement de sauvages et un campement de chantier. Ils pourront se mieux rendre compte de la vie primitive que mènent en forêt ceux qui y sont attirés par la chasse des animaux à fourrure ou par l'industrie forestière.

POUR LES ENFANTS

Charlesbourg, grâce à la ferme expérimentale et au jardin zoologique, pourrait bien devenir un centre d'études important et le rendez-vous de tous ceux qui,

dans la ville et le district, se destinent aux sciences naturelles. Rien ne sera négligé pour encourager ces pionniers et les aider: un laboratoire bien équipé, une bibliothèque bien pourvue, des collections organisées avec méthode, un personnel compétent et obligeant.

Mais une attention toute spéciale sera accordée à la jeunesse. C'est elle qu'il faut atteindre, qu'il faut intéresser et qu'il faut aiguillonner vers les choses de la nature. Plus tard, des jours spéciaux de réception seront organisés à son intention et des instructeurs mis à sa disposition. Lorsque le temps sera venu, tout un programme pourra être élaboré à ce sujet avec les maisons d'enseignement pour le bénéfice des jeunes naturalistes.

UNE COLLABORATION

Ce programme et ces plans d'aménagement ne sont pas l'œuvre d'un homme. C'est le fruit d'une collaboration tout à fait désintéressée. Tous les membres du comité déjà nommé méritent des félicitations. Si le jardin zoologique devient un succès, ils auront bien mérité de tous les fervents de l'histoire naturelle. Dans le monde des artistes, deux personnes ont pris un intérêt considérable à l'élaboration de ces projets et y ont apporté le fruit d'une grande expérience; ce sont M. Horatio Walker, le grand peintre de l'Ile d'Orléans, et M. Charles Maillard, directeur des Beaux-Arts. Il serait d'une souveraine ingratitude de ne pas faire mention spéciale de l'architecte, M. Sylvio Brassard. Avec quel soin méticuleux et avec quelle ardeur ne s'est-il pas efforcé, dans ses plans, de reconstituer les belles lignes de nos bonnes maisons d'autrefois tout en les adaptant aux besoins qu'elles sont destinées à satisfaire? Il aura été le fidèle interprète de la pensée du comité.

Quant au dessein général du jardin et à la préparation du terrain, ils ont été confiés à M. Louis Chollet, et sa compétence n'est-elle pas un gage de succès?

Les entrepreneurs, MM. Paquet et Roberge, ont surmonté toutes les difficultés et ont accompli leur travail avec trop de soin et de diligence pour que leurs noms soient omis.

L.-A. R.
